



Direction des  
Ressources Humaines

## Arrêté n°090-2021

La Présidente de l'UBS arrête :

### Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2021 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 <sup>nd</sup> degré « Informatique et statistique appliquées à la biologie » UFR SSI N° 7583	<p>➤ <b>Président</b> : Gilles DURRIEU, PR et représentant du doyen de l'UFR SSI</p> <p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Sébastien LE GALL, VP CA</li><li>➤ Olivier SIRE, PR</li><li>➤ Caroline LARBOULETTE, MCF</li><li>➤ Véronique LE TILLY, MCF</li></ul>

Fait à Lorient, le 29 octobre 2021

La Présidente,

**Virginie DUPONT**

Signé par : Virginie Dupont  
Date : 08/11/2021  
Qualité : La Présidente

